

Québec, le 17 mai 2009

Dominic Bouchard  
Coordonnateur de la foresterie/planification  
Rebec inc. (Division Péribonka)  
Mandataire de Gestion pour Prod. Forestiers Arbec et Prod. Forestiers Berscifor  
1825, route de l'Église  
L'Ascension-de-Notre-Seigneur (Québec)  
G0W 1Y0

## Avis sur le rapport Identification des forêts de haute valeur pour la conservation (FHVC) et stratégies pour la sauvegarde ou l'amélioration des caractéristiques de conservation

M. Bouchard

Tel que demandé, vous trouverez ici mes commentaires, suite à une analyse sommaire de la méthodologie et principalement des résultats de l'exercice d'identification des FHVC contenus dans le rapport qui m'ont été soumis.

### **Commentaires généraux**

L'exercice réalisé est intéressant et semble appuyé par une bonne réflexion sur de nombreux aspects. Le résultat constitue un premier effort de localisation de secteurs ayant certaines valeurs de conservation.

Toutefois, il m'apparaît qu'un dégrossissage reste à faire pour cibler davantage les forêts ayant réellement de haute valeur de conservation (HVC). À mon avis, un exercice qui mène à identifier la majorité du TFD en FHVC (56 %) ne permet pas de faire ressortir vraiment les secteurs où l'on retrouve de réelles HVC. Selon ma compréhension, le principe de FHVC devrait amener à cibler des secteurs présentant une ou plusieurs caractéristiques très particulières qui en font des FHVC. Ainsi, l'identification de FHVC devrait se faire par la superposition de secteurs où l'on retrouve des HVC et non par la somme de tous les secteurs présentant une HVC. Ceci permettrait de réellement cibler les secteurs d'intérêt. Si l'exercice doit mener à cibler une grande proportion d'un TFD, où est l'intérêt.

En ce sens, il y aurait sûrement lieu de pousser un peu plus la réflexion sur le regroupement de valeurs, un exercice intéressant de la présente démarche, mais qui ne semble pas clairement avoir été considéré dans l'analyse finale.

Enfin, dans la plupart des cas, les mesures ou activités d'aménagement forestier qui sont permises dans les différentes catégories de FHVC qui sont identifiées sur le territoire mériteraient d'être précisées davantage.

## **Commentaires spécifiques**

### **Méthodologie**

À mon avis, les territoires fauniques structurés ne devraient pas systématiquement être exclus du processus d'identification de HVC. Les gestionnaires de ces territoires pourraient être en accord avec les stratégies qui permettraient de maintenir des HVC.

Par ailleurs, les occurrences d'espèces menacées ou vulnérables me paraissent comme un HVC suffisamment importante pour les traiter de façon séparée. Il ne me paraît pas opportun de les regrouper avec d'autres affectations pour lesquels le niveau de risques est beaucoup moins élevé. À ce sujet, il serait aussi important de préciser quel type d'occurrences ont été utilisées.

### **Catégorie 1**

#### *Section 3.1.1*

Au sujet des localisations du caribou forestier, les secteurs d'intérêt et le plan caribou devraient être disponibles auprès du MRNF. De plus, une première version du plan aurait dû être intégrée au PGAF 2008-2013. Ces informations constituent des données pertinentes bien qu'elles ne soient pas aussi précises que des données télémétriques. Par ailleurs, le document d'Arbec ne présente pas comment le plan caribou a été intégré à la démarche d'identification des FHVC. Une carte du plan serait nécessaire.

Le tableau 3.1 devrait être mis à jour en ce qui concerne le statut de certaines espèces et ne concorde pas parfaitement avec le texte en page 22.

On ne présente aucune donnée au sujet du Garrot d'Islande, alors que cette information était disponible pour le territoire de la même compagnie à Port-Cartier. Il pourrait être pertinent de considérer cette espèce

#### *Section 3.1.5*

À quoi sert le tableau 3.3. Je ne vois pas comment il est utilisé dans la démarche

### **Catégorie 2**

L'exercice ayant mené à l'identification de grands paysages forestiers abritant des espèces indigènes (question 7) est très intéressant. Toutefois, est-ce que les activités qui y seront permises permettront réellement de maintenir les valeurs associées à ce type de paysages (non fragmentés et sans infrastructures permanentes) ? Selon ma compréhension, l'établissement de chemins permanents et la fragmentation qui découleraient de l'aménagement forestier ne permettraient pas de maintenir les caractéristiques qui ont amenées à retenir ces territoires au départ. L'objectif poursuivi par FSC dans le cas de la catégorie 2 ne me semble pas très clair et sujet à interprétation. Ainsi, dans le cas du présent TFD, l'identification d'une très grande proportion du territoire en FHVC de catégorie 2 m'apparaît comme un objectif ambitieux à maintenir dans le temps.

*Question 10*

Aucune analyse ne semble avoir été réalisée en lien avec l'enjeu de raréfaction des massifs forestier. Il s'agit d'un élément important en forêt boréale qui pourrait permettre, en lien avec d'autre HVC, d'identifier des secteurs importants pour le maintien de processus écologiques.

De même, il y aurait lieu de documenter davantage les types forestiers et les types d'écosystèmes en raréfaction. Autres que les EFE, le document ne nous renseigne pas sur cet élément qui pourrait être important dans l'identification de FHVC.

Espérant que ces commentaires pourront vous être utiles, recevez mes sincères salutations

Stéphane Déry, biol. M.Sc.  
Direction de l'environnement et de la protection des forêts  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
880 Chemin Ste-Foy, 6e étage  
Québec (Québec)  
G1S 4X4